



Hôtel de ville d'Arpajon - Montage des tableaux de la salle des mariages :
la naissance, le mariage, la mort de Léopold de Monlignon (1864-1870)



Registres paroissiaux Registres d'état civil en Essonne

DOSSIER PROFESSEUR

Hier, aujourd'hui, demain
les Archives de l'Essonne

www.essonne.fr





4	AVANT LA RÉVOLUTION
4	1.1. Brève histoire des registres paroissiaux
4	1.2. Le plus ancien registre paroissial conservé aux Archives départementales
4	1.3. Tenue des registres paroissiaux 1.3.1. Entête du registre paroissial d'Évry-sur-Seine 1.3.2. Tenue de deux registres paroissiaux
5	1.4. Les registres paroissiaux aux trois moments clefs de la vie 1.4.1. Arpajon 1.4.2. Milly 1.4.3. Soisy-sous-Etiolles
6	1.5. Les registres paroissiaux, miroir de la diversité sociale 1.5.1. La fin tragique d'un petit chaperon rouge 1.5.2. Inhumation du seigneur de Brétigny 1.5.3. La naissance de Bara à Palaiseau
7	1.6. Quand les curés nous racontent 1.6.1. Chauffour-les-Étréchy en 1720 1.6.2. Courdimanche entre 1736 et 1748 1.6.3. Ris en 1788 et 1789
8	DEPUIS LA RÉVOLUTION
8	2.1. Brève histoire des registres d'état civil
8	2.2. Du registre paroissial au registre d'état civil : Athis-sur-Orge
9	2.3. Les registres d'état civil sous la Révolution 2.3.1. Courcouronnes 2.3.2. Itteville 2.3.3. Corbeil 2.3.4. Étampes
10	2.4. Les timbres sur les registres d'état civil
10	2.5. Les registres d'état civil après la Révolution 2.5.1. Premières pages des registres d'état civil de Courcouronnes 2.5.2. Deux célébrités essonniennes 2.5.2.1. Registre d'état civil d'Arpajon 2.5.2.2. Registre d'état civil de Draveil 2.5.3. Synthèse : du registre paroissial au registre d'état civil

Ours

Directeur de publication :
Michel Berson
Directeur de rédaction :
Frédérique Bazzoni
Coordination :
Véronique Guasco
Elaboration et rédaction :
Mireille Grais
Photographies :
Lisbeth Porcher
Courriel : archi91@cg91.fr
Téléphone : 01 69 27 14 14
Télécopie : 01 60 82 32 12

Conception et impression :
Imprimerie départementale



1.1. BRÈVE HISTOIRE DES REGISTRES PAROISSIAUX

L'ordonnance de Villers-Cotterêts

1) Dite également *ordonnance Guilemine* parce qu'elle a été préparée par le chancelier Guillaume Poyet. François I^{er} la signe le 10 août 1539. Elle est composée de 192 articles et réorganise la justice en France. La justice du roi s'impose partout dans le pays. La procédure criminelle est règlementée. La juridiction ecclésiastique est limitée : les tribunaux d'église ne s'occupent plus que des questions de foi. Toute coalition du fait de métier est interdite.

Cette ordonnance célèbre prévoit la rédaction en français de tous les actes judiciaires et notariés et non plus en latin. Il s'agit de rendre l'administration accessible et de faire du français la langue de la centralisation au détriment du latin et des dialectes locaux. Dans toutes les paroisses du royaume, les curés doivent désormais tenir des registres de baptêmes en français.

2) La date du baptême sert de preuve pour la majorité dont l'âge est variable : de février 1556 au 29 septembre 1792, elle est fixée à 25 ans pour les femmes et à 30 ans pour les hommes.

3) Le latin mais également les différents dialectes sont prohibés dans l'administration et la justice.

1.2. LE PLUS ANCIEN REGISTRE PAROISSIAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le registre paroissial de Chevannes (AD91 E dépôt53/ GG1)

1) Pierre de Ricron, prêtre de l'église Saint Martin de Chevannes tenait le registre 20 ans avant la signature de l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

2) Le père s'appelle Benoyst (Benoist) Denis et la mère Marguerite Telin.

3) Les parrains sont : Jehan Chelesné (l'aîné), Mathurin de Ricron. La marraine est Guillemette Lome. Les parrain et marraine jouent un rôle important à cette époque, ils constituent à la fois un lien social et une future protection. Les grands parents étaient souvent les parrain et marraine et donnaient leur prénom à l'enfant.

4) Le prénom de l'enfant n'est pas indiqué.

1.3. TENUE DES REGISTRES PAROISSIAUX

1.3.1. Entête du registre paroissial d'Evry-sur-Seine (AD91 4 E/1450)

La tenue des registres était d'un grand intérêt pour la monarchie : le baptême servait de preuve de majorité, l'enregistrement des mariages évitait les mariages clandestins, les sépultures étaient importantes pour les héritages. On remarque que les fiançailles y figurent aussi.

Au XVI^e siècle, les registres sont tenus de façon irrégulière. Aux siècles suivants, ils sont plus étoffés. Ils constituent une source documentaire très précieuse. Ils donnent des renseignements sur la démographie d'Ancien Régime et sur la vie locale : âge du mariage, âge du décès, mouvements de population. On y trouve également des renseignements sur les professions, sur la répartition socio-professionnelle et sur la vie religieuse de la paroisse.

1) Les actes de baptêmes de mariage et d'inhumation sont recensés dans le registre.

2) Le registre est conservé à l'église.

1.3.2. Tenue de deux registres paroissiaux

Remise d'un exemplaire au greffe : Brétigny-sur-Orge (Collection communale 1 Mi 456)

1) Le curé tient les registres en double exemplaire depuis l'ordonnance de Saint Germain en Laye (1667). Celui conservé à la paroisse est la minute, celui déposé au greffe, la grosse (copie de la minute sans signature). À partir de 1736, les curés doivent tenir deux originaux et en déposer un exemplaire au greffe (on ne parle plus de grosse).

2) Ces exemplaires sont apportés à la fin de l'année (décembre) par le marguillier, membre de la fabrique (institution chargée d'administrer les biens et les revenus de la paroisse).

3) Une somme doit être payée au greffe, car les registres sont tenus sur papier timbré et certifiés véritables. A partir de 1674, les registres sont tenus obligatoirement sur du papier timbré sur lequel l'Etat prélève une taxe. Ce papier timbré garantit l'authenticité des actes et permet de le produire éventuellement en justice. Ces timbres royaux consistaient en une marque portant un symbole royal (couronne, fleur de lys).

Les protestants et les registres paroissiaux

Les protestants à partir de 1667 obéissent à l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye et doivent tenir des registres annuels. Après 1685, date de la Révocation de l'Edit de Nantes, les protestants n'ont plus d'existence légale et les registres ne sont plus tenus. Avec l'édit de Tolérance en 1787, c'est le retour à la situation de 1685

En Essonne, il n'existe pas de registres protestants avant 1685, sauf celui de La Norville qui est à ce titre exceptionnel. Il contient deux actes de mariages de nobles protestants pour l'année 1671 (4E/ 2005)

Quelques registres paroissiaux témoignent de la présence protestante notamment par le récit des conversions : conversion d'une jeune fille, née à Bruxelles et servante à Ris en 1699, qui renonce «au crime de l'hérésie de Luther» ou celle de Louis Mercier, seigneur de la Norville et de Grigny en 1673 qui abjure «estant au lict malade...».

1.4. LES REGISTRES PAROISSIAUX AUX TROIS MOMENTS CLEFS DE LA VIE

1.4.1. Registre paroissial d'Arpajon (AD91 4E/ 47)

(l'orthographe de l'époque est respectée dans les transcriptions, mais non la ponctuation ni l'accentuation pour rendre le texte plus compréhensible)

1) Il s'agit d'un acte de *baptême*.

2) Le baptême a eu lieu le 14 mai 1737.

3) C'est *Marie Magdeleine Legrain* qui a été baptisée.

4) Elle est née le 13 mai : le curé mentionne qu'elle est «née d'hier».

5) Le père, Simon Legrain est *menuisier* à Arpajon.

Le parrain est *meunier* à Bruyères le Chastel.

Le mari de la marraine est *boucher* à Arpajon.

Dans cet acte, les professions ainsi que les adresses sont données de façon très précise. Grâce à ces précisions, il est possible de faire un relevé des métiers exercés et de les classer par secteur d'activité.

L'identité de l'enfant est indiquée par son prénom, les noms et prénoms de ses parents, la profession du père. La légitimité de la naissance est rappelée par le mariage de ses parents. L'identité des parrain(s) et marraine(s) est également précisée : nom, prénom, âge, profession et domicile.

1.4.2. Registre paroissial de Milly en Gâtinais en 1778 (AD91 E dépôt 2E/14)

1) Texte à compléter

Ce jourd'buy lundy, le neuf fevrier mille sept cent soixante dix huit après avoir publié les trois bans aux prônes des messes de paroisse sans aucune opposition civile ni canonique de futur mariage entre François Noel, fils mineur de Pierre Tramblay, laboureur, et de defunte Magdeleine Sauvé, ses père et mère d'une part, et Marianne, fille aussy mineure de deffunt André Godard, aussy laboureur en son vivant, et de Marie Anne Nardon, ses père et mère tous deux de cette paroisse d'autre part, les fiançailles faites à la manière accoutumée, j'ay prêtre bachelier en théologie, doyen curé de cette ville soussigné, reçu des susdittes parties la foy et consentement mutuel audit mariage par paroles de présent et leurs ay donné la bénédiction nuptiale, et ce en présence du père, des frères et sœurs du marié, du sieur Pierre Villerval, de la mère de la mariée, de Michel Godard son oncle, et autres parents et amis soussignez ou déclarés ne le savoir de ce requis.

2) Le mariage est précédé par la **publication des bans**, proclamation solennelle du futur mariage faite à trois reprises dans la paroisse de chacun des futurs époux. Ils doivent préciser leur **identité** : nom, prénom, âge, fils de..., fille de..., leur profession, et parfois celle de leur père.

3) Les bans sont publiés devant toute la paroisse afin de s'assurer qu'il n'y a **pas d'empêchement** au mariage, c'est-à-dire de parenté entre les conjoints (on remonte jusqu'au 4^e degré : arrière-arrière grand parent commun), de parenté civile (en cas d'adoption), de parenté spirituelle (parrain et filleule par exemple). Dans ces cas là, le mariage nécessite d'obtenir au préalable des dispenses auprès du pape ou de l'archevêque.

4) Certains témoins déclarent **ne pas savoir signer**. Dans ce cas le curé mentionne en bas de l'acte : «*de ce requis*» ou «*de ce interpellé suivant l'ordonnance*». Les témoins doivent également indiquer leur nom, profession, âge, lien de parenté avec les époux, lieu de domicile.

1.4.3. Registre paroissial de Soisy sous Etioles (1783) (AD91 4E/ 2755)

1) Il s'agit d'un acte d'inhumation qui a eu lieu le 16 décembre 1783.

2) La personne décédée est Marie-Françoise Quinet.

3) Elle a 3 jours.

4) Le témoin qui a signé est le maître d'école de Soisy-sous-Etioles : Antoine Thibaud. On retrouve sa signature très bouclée au bas de très nombreux actes de cette paroisse.

Transcription

L'an susdit, le seizième décembre a été inhumée au cimetière de cette paroisse Marie Françoise, décédée hier âgée de trois jours, fille de Claude Quinet, voiturier en ce lieu et de Jeanne Françoise Chevrois son épouse, en présence d'Antoine Thiboux, notre maître d'école, et de Jean Baptiste Martin, notre bedeau qui a déclaré ne savoir signer, de ce enquis suivant l'ordonnance.

1.5. REGISTRES PAROISSIAUX, MIROIR DE LA DIVERSITÉ SOCIALE

1.5.1. La fin tragique d'un petit chaperon rouge : registre de Saint-Jean-de-Beauregard (AD91 4E/2580)

1) Texte à compléter

Ce jourd'buy vingt troisièmes jour du mois de febvrier mil six cent quatre vingt treze a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse une partie de la teste de Marie Mignet qui a esté trouvée dans les bois de Marcoussis où elle a esté dévorée par les loups en gardant les vaches le premier jour dudit mois, âgée de onze ans ou environ, fille légitime de Jean Mignet et de défunte Claude Laurens, par moy, sousigné curé de cette dite paroisse de St Jean de Beauregard en présence de Jean Mignet, son père, André Leduc et Jacques Houdière, qui ont signé avec moy et quand audit Mignet a déclaré ne savoir signer.

La petite fille qui gardait ses vaches a été attaquée et dévorée par des loups. La forêt occupe une grande place au XVII^e siècle. Le danger d'y rencontrer le grand prédateur est réel, surtout lors d'hivers rigoureux, comme dans les années 1690, où l'on a signalé une recrudescence d'attaques, particulièrement contre les hommes travaillant en forêt (forestiers, bûcherons, charbonniers). Les animaux porteurs de la rage transmettent la maladie à la suite de morsures.

Les curés enterrent des paroissiens morts dans de terribles souffrances. À Mainville et à Draveil, ce sont des bûcherons et des petits vachers. Il y eut aussi des cas à Viry, à Morsang-sur-Orge, à la Ville-du-Bois.

Marie Mignet a été dévorée par les fauves au début de la grande attaque des loups qui a fait plusieurs milliers de décès dans le royaume entre 1690 et 1695.

1.5.2. Inhumation du seigneur de Brétigny (AD 91 4E/335)

1) Le seigneur de Brétigny est écuyer de la duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV. Comme de nombreux nobles, il ne réside pas sur ses terres mais à Paris, dans son hôtel particulier. En tant que seigneur du lieu, il jouit du privilège d'être enterré dans le chœur de l'église.

1.5.3. Palaiseau : la naissance de Bara

1) Le seigneur de Palaiseau est le Prince de Condé. S.A.S signifie «son altesse sérénissime».

2) Les parrain et marraine sont le receveur général et procureur fiscal du prince de Condé, François Joseph Reydy de la Grange, et son épouse, Jeanne Grisse.

3) Joseph Bara fut un héros de la Révolution. Une légende s'est tissée autour de cette mort héroïque, entretenue par Robespierre, la Convention et aussi des artistes révolutionnaires comme le peintre David [qui fit un tableau intitulé «La mort de Bara»], le poète André Cheni. Bara incarnait le héros révolutionnaire prêt à mourir pour la République. La réalité est sans doute un peu différente.

1.6. QUAND LES CURÉS NOUS RACONTENT

1.6.1. À Chauffour-les-Étrechy (AD91 4E/550)

Il s'agit de «l'état des lieux» fait par le nouveau curé qui prend possession de son église en 1720. Il se désole de l'état de délabrement dans lequel il l'a trouvée.

1.6.2. À Courdimanche-sur-Essonne (AD91 monographie communale)

Le curé, Thomas Lorieul (de 1736 à 1748) a rédigé des notes sur les pages blanches des registres paroissiaux.

Il aborde la vie économique de la paroisse (prix des denrées, état des cultures et des récoltes...), décrit de manière très détaillée les terres de la cure, évoque des questions d'ordre religieux, raconte les événements de sa paroisse. Il destine toutes ces réflexions à son successeur pour le conseiller et lui permettre de s'adapter à sa charge de curé de village.

1.6.3. À Ris-Orangis

1.6.3.1. En 1788 (Archives municipales)

Ce registre présente de nombreuses annotations du curé de Notre-Dame de Ris-Orangis, **Pierre Galopin Delamazure**. Elles concernent les événements locaux ou politiques.

Le curé de Ris-Orangis décrit de façon précise le fameux orage du 13 juillet 1788 qui couvre le lit de la Seine, coupe la forêt de Sénart et frappe violemment les paroisses de Ris, Draveil, Vigneux. L'orage survient après quatre années de mévente et de difficultés. Les cahiers de doléances insistent sur «l'extrême misère» à laquelle les habitants sont réduits.

Texte à compléter

*Le **treize juillet** au matin déferlent de toutes parts des orages depuis la **Touraine** jusqu'à la **Picardie**. L'orage qui a neuf heures a ravagé cette paroisse, a commencé aux environs de **Monleberri**. D'ici suivant le cours de la Seine, il a tourné par **Vincennes** et s'est étendu jusque dans la France. La grêle qui a duré environ cinq minutes était grosse comme des **œufs de dinde**. Les vignes et moissons ont été écrasés. Les maisons ont été bien endommagées...*

1.6.3.2. En 1789 (Archives municipales)

Il s'agit d'une relation des événements parisiens des 13 et 14 juillet 1789.

2.1. BRÈVE HISTOIRE DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

Loi de 1792

- 1) Cette loi a été adoptée le **20 septembre 1792** par l'Assemblée législative lors de sa dernière séance avant sa dissolution.
- 2) Elle détermine le **mode de constater l'état civil des citoyens**. Elle institue la **laïcisation de l'état civil et le divorce**.
- 3) La tenue des registres d'état civil est confiée aux **municipalités** (titre I, article 1).
- 4) La personne chargée de recevoir les actes de naissances, de mariages et décès est le **maire** ou un **officier public** (titre I article 4).
- 5) Chaque commune doit tenir **3 registres** (un **registre de naissances**, un **registre de décès** et un **registre de mariages**). Le registre des naissances comporte aussi les adoptions, celui des mariages comporte également les divorces.
- 6) Les registres doivent être conservés **à la mairie**. Ils font partie des archives de la municipalité (titre II articles 12 et 13). Ils sont tenus en double exemplaire et clos à la fin de chaque année. Un exemplaire devait être envoyé au début de l'année suivante aux directoires du département pour vérifications, puis pour conservation aux archives des directoires de département (Archives départementales) (titre II, articles 17-19). L'autre exemplaire est conservé en mairie.

Sous le Consulat et l'Empire, le second original est déposé au greffe du tribunal civil et non plus aux Archives départementales.

Actuellement une collection des registres d'état civil est conservée au tribunal de grande instance avant leur versement, après un délai de 100 ans, aux Archives départementales. Depuis la loi du 21 septembre 1970, les communes de moins de 2000 habitants doivent déposer leurs registres d'état civil de plus de 150 ans aux Archives départementales. La commune reste propriétaire des archives déposées qui forment la série E dépôt des fonds départementaux.

La paroisse tient toujours ses propres registres pour enregistrer les baptêmes, mariages, sépultures. Ils constituent des archives religieuses conservées à l'évêché.

2.2. DU REGISTRE PAROISSIAL AU REGISTRE D'ÉTAT CIVIL : ATHIS-SUR-ORGE (AD91 4E/95)

- 1) Le dernier acte mentionné par Quillet, curé d'Athis, est l'acte de décès de Jean Louis Michel Libert.
- 2) Il date du 13 novembre 1792.
- 3) Le curé a remis le registre paroissial au maire d'Athis, Simon Angot, le **14 novembre 1792**.
Le transfert des registres de la paroisse vers la mairie ne put être réalisé immédiatement après l'adoption de la loi. Les opérations se déroulèrent à des dates différentes, mais partout avant la fin de l'année. Les formules de clôture qui figurent sur les registres paroissiaux sont souvent révélatrices des difficultés plus ou moins grandes à suivre l'évolution des institutions.
- 4) Il s'agit d'un acte de mariage
- 5) Il a eut lieu le 26 novembre 1792, l'an premier de la République. Le calendrier républicain sera adopté progressivement (voir annexe sur le calendrier républicain). Au début de la République, il n'est pas rare de trouver, comme ici, un mélange des deux calendriers.
- 6) Simon Angot est le maire d'Athis.
- 7) La loi du 20 Septembre 1792 lui confie la tenue des registres d'état-civil.
- 8) Le mariage a lieu à la «maison commune» c'est-à-dire la mairie.

2.3. Les registres d'état civil sous la Révolution

2.3.1. Courcouronnes (AD91 4E/848)

- 1) Le baptême est remplacé par la naissance. La sépulture est remplacée par le décès.
- 2) Le divorce apparaît.

2.3.2. Itteville (AD91 4E/1685)

Transcription

*Aujourd'hui le vingt un **germinal** l'an deux de la République française une et indivisible, à midi, par devant moy, officier public de la commune d'Itteville, légalement nommé soussigné, est comparu Joseph Antoine Fréchon, serurier domicilié à la manufacture de filature de coton établie à l'Épine de cette commune, accompagné de Jean François Marie Delaitre, entrepreneur de la dite filature de coton, et Clarise Michaille, domicilié(s) tous en la dite filature établie à l'Épine, lesquels nous ons déclaré que Marie Louise Verjon, sa légitime épouse, était accouché hier à midi d'une fille qui a été prénommée Clarise ; d'après cette déclaration, et la représentation qui m'a été fait de l'enfant, je rédigé le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ons signés avec nous.*

Fait à Itteville en la maison commune les dits jours mois et an que dessus.

2.3.3. Corbeil (AD91 4E/ 636)

Transcription

Aujourd'hui onze nivôse l'an cinquième de la République une et indivisible est comparu le citoyen Louis Philibert Sébastien Laudry, marchand de tabac, demeurant en cette commune section de la fraternité, lequel a déclaré que Guillaume Farget Chaireuit, fils de Farget Chaireuit, marinier, et de Catherine Nicole Charpentier, son épouse, étoit décédé du jour d'hier âgé de cinq semaine ; nous nous sommes transporté au lieu de sa demeure où après nous être assuré de son décès, nous avons dressé le présent acte en la maison d'administration municipale en présence des citoyens Etienne Guilpain, commis du bureau militaire, et Tobie Ignace Dutbeuil, tous deux demeurants en cette commune, témoins qui ont signé avec nous ainsi que le comparant .

- 1) Il s'agit d'un acte de décès.
- 2) Il date du 11 nivôse an V. Cela correspond au 2 janvier 1795.
- 3) La personne décédée est Guillaume Chareuit. Il est mort le 10 nivôse an V (1er janvier 1795).
- 4) Le père est marinier. On signale qu'il dépend de la section de la fraternité à Corbeil.

5) Le vocabulaire est surligné en gras.

La date est celle du constat du décès. Une personne est venue déclarer le décès : c'est le déclarant.

Le maire ou son représentant est chargé d'authentifier l'identité de la personne décédée et le lieu du décès. On précise également l'identité des témoins ainsi que leur lien de parenté avec le défunt.

2.3.4. Étampes (AD91 4E/1245)

1) Texte à compléter

*Aujourd'hui, huit **messidor** de l'an quatre de la République française une et indivisible, en la maison commune et par devant moy, officier public soussigné, a été fait le présent acte de divorce entre la citoyenne Marie Marguerite Bienaimée, femme et commune de biens avec Pierre Gontard, cy devant garçon tanneur, demeurante à Etampes rue des grissoneries section du Nord d'une part, et le citoyen Pierre Gontard, demeurant en cette commune, cy devant garçon tanneur demeurant susdite rue et section, époux de la citoyenne Marie Marguerite Bienaimée d'autre part (...). Tout considéré, moy officier de cette commune soussigné, ai déclaré à haute et intelligible voix et prononcé au nom de la loi que le mariage d'entre Pierre Gontard et Marie Marguerite Bienaimée est **dissons**.*

- 2) L'acte date du huit messidor an IV (26 juin 1796).
- 3) Il s'agit d'un acte de divorce.
- 3) Le divorce est prononcé par l'officier public à la maison commune.

2.4. LES TIMBRES SUR LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

DATE	INSCRIPTION SUR LE TIMBRE	DÉCOR DU TIMBRE
1) Registre ouvert le 28 Décembre 1792 pour l'année 1793	LA LOI, LE ROI	La justice est représentée avec sa balance
2) Registre ouvert le 15 Fructidor an II pour l'an III	LA LOI Seine et Oise	Le roi a été effacé Symbole de la justice
3) Registre ouvert le 1 ^{er} Fructidor an IV pour l'an V	REP(ublique) FRA(nçaise)	Symboles républicains : bonnet phrygien, lance.
4) an VIII, 28 fructidor (timbre du haut)	REP(ublique) FRA(nçaise) Seine-et-Oise	

2.5. LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL APRÈS LA RÉVOLUTION

2.5.1. Premières pages des registres d'état civil de Courcouronnes

- 1) Ce registre contient des actes de naissances, mariages et décès de la commune de Courcouronnes.
- 2) La date du registre : 2 janvier 1807.
- 3) Le régime politique est celui de l'Empire (1804-1814, 20 mars au 22 juin 1815).
- 4) Il s'agit du calendrier grégorien utilisé avant la Révolution et qui est encore notre calendrier actuel. C'est un calendrier solaire se basant sur la révolution de la terre autour du soleil en 365,24 jours soit 365 jours et un jour supplémentaire tous les quatre ans (29 février : l'année est alors «bissextil»).
- 5) Le timbre du haut porte l'inscription de EMP(ire). FRAN(çais). L'aigle impérial, la loi, la justice y sont représentés sur le timbre du haut ; l'aigle avec la couronne impériale est représenté sur le timbre du bas.

2.5.2. Deux célébrités essonniennes

2.5.2.1. Naissance de Jean Louis Félix Potin à Arpajon (AD91 4E/58)

- 1) Jean Louis Félix Potin.
- 2) Son père était cultivateur à Arpajon.

Les succursales et usines (distillerie et chocolaterie à la Villette, entrepôt, chais, caves à liqueur, parfumerie à Pantin notamment) Potin ont été rachetées à la fin des années 1950. Le groupe a disparu en 1996.

2.5.2.2. Décès d'Edmond Goncourt à Draveil (AD 91 4E/3244)

- 1) Edmond Goncourt.
- 2) Edmond Goncourt était homme de lettres. Il écrivit des romans et un journal avec son frère Jules en portant une grande attention au style. Edmond était aussi collectionneur et amateur d'art venant du Japon. De nombreux écrivains fréquentèrent les frères Goncourt (Zola, Flaubert, Daudet...). Edmond était officier de la légion d'honneur.

3) Il est décédé au domicile d'Alphonse Daudet, écrivain.

4) Le prix Goncourt est un prix littéraire décerné en novembre à un roman écrit dans l'année.

2.5.3. Synthèse : du registre paroissial au registre d'état civil

AVANT 1789		APRÈS 1789
Le terme de baptême	Est remplacé par :	Naissance
Le mariage	Peut être dissous par :	Le divorce
Le terme d'inhumation (ou de sépulture)	Est remplacé par :	décès
La paroisse	Est remplacée par :	La commune
	Création de :	L' état civil en 1792
Les registres paroissiaux tenus par le curé	Sont remplacé par	Les registres d'état civil tenus par le maire
Le calendrier grégorien	Est remplacé par	Le calendrier républicain
En 1806	Rétablissement du	calendrier grégorien

**Direction des archives
et du patrimoine mobilier de l'Essonne**
Domaine départemental de Chamarande
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

01 69 27 14 14
Fax : 01 60 82 32 12
Courriel : archi91@cg91.fr



www.archives.essonne.fr

